

## Procès-Verbal du Conseil d'Établissement

Jeudi 18 février 2021 à 17 h 30

Liste des membres présents (en distanciel, via Zoom) :

**D. DESSENS** / Proviseur – **S. DUVAIL** / Représentante des parents d'élèves – **A. COSTA** / Représentant des parents d'élèves – **N. CHABERT** / Représentante personnel primaire – **I. CIRET** / Représentante consulaire / – **I. PEREIRA** / Représentante des parents d'élèves – **L. PEREZ-VIDAL** / Conseiller de coopération et d'action culturelle – **S. ADRIANOPOULOS** / Secrétaire – **T. MOCUMBI TOMAS** / représentante des élèves – **B. TORBAL** / Représentante personnel primaire – **G. BERRUYER** / Représentant personnel secondaire.

Le quorum étant atteint, le Président du conseil d'établissement, Monsieur Damien DESSENS ouvre la séance à 17 h 30.

Le secrétariat de séance est confié à Monsieur Grégoire BERRUYER, représentant des personnels de l'enseignement secondaire. Madame Sandrine DUVAIL, représentante des parents d'élèves est désignée co-secrétaire de la séance.

M. DESSENS présente l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

### Ordre du jour :

- Compte rendu du procès-verbal du précédent conseil d'établissement ;
- Calendrier scolaire 2021 – 2022 ;
- Modification du temps scolaire en classes élémentaires ;
- Accompagnement personnalisé au lycée ;
- Situation sanitaire et enseignement à distance.

M. DESSENS soumet au vote le procès-verbal du conseil d'établissement du 16 décembre 2020.

Quelques retouches sur le compte-rendu du CE sont effectuées (formulation en page 2, pages 4 et 5 à propos d'une classe par niveau au lycée, un addendum est modifié).

### Vote du PV du CE du 16/12/2020 :

Nombre de votants : 11

Abstention : 1

Contre : 0

Le procès-verbal du CE du 16 décembre 2020 est adopté.

### Calendrier scolaire 2021 – 2022 :

M. DESSENS rappelle l'enjeu de ce calendrier : proposer un nombre d'heures et de jours effectifs de classe important, permettant par là même de répondre à la priorité qui est faite d'offrir aux élèves le plus de temps possible d'apprentissage. Il s'agit ainsi de :

- tendre vers les 936 heures annuelles compte tenu de l'enseignement bi et trilingue (soit 26 h hebdomadaire) ;
- compter 180 jours d'école, en plus des 2 jours de pré- rentrée.

Les contraintes sont importantes, le Mozambique comptant cinq jours fériés en dehors du temps des congés scolaires. Les deux calendriers préalablement établis en conseil des maîtres et conseil pédagogique (version école et version secondaire) sont ainsi présentés.

La version du secondaire ayant été discuté après celle du primaire (et intégrant donc les remarques de faites en conseil d'école), les modifications seront donc opérées sur le calendrier fourni par le 2<sup>nd</sup> degré.

Pour soulager un mois de novembre 2021 déjà passablement lourd (23 jours travaillés) il est proposé de déplacer le samedi travaillé du 13 novembre 2021 au samedi 5 février 2022. Cela permettra d'avoir l'occasion de programmer des activités collectives. Celles-ci seront décidés et préparées dès la pré-rentree.

#### Vote du calendrier 2021 – 2022 :

Nombre de votants : 11

Abstention : 1

Contre : 1

Le calendrier 2021 – 2022 est adopté.

#### **Nouvelle organisation du temps scolaire pour les classes élémentaires :**

Actuellement la situation est la suivante :

- cycle 2 : 10,5 h d'enseignement en français par semaine ; 3 h d'enseignement en langue vivante et du temps périscolaire en portugais souvent ;
- cycle 3 : 9 h d'enseignement en français par semaine ; 3 h d'enseignement en langue vivante et du temps périscolaire en portugais souvent.

Les horaires sont les suivants :

- cycle 2 : avec une alternance matin / après midi chaque semaine selon le schéma suivant :
  - de 7 h 45 à 10 h 45 : enseignement avec l'enseignant titulaire 4 fois par semaines, plus 4 fois 45 mn de langue vivante ;
  - de 10 h 45 à 12 h 15 : temps périscolaire ;
  - ou de 13 h 30 à 16 h 30 : enseignement avec l'enseignant titulaire 4 fois par semaines, dont 4 fois 45 mn de langue vivante ;
- cycle 3 : avec une alternance matin / après midi chaque semaine selon le schéma suivant :
  - de 7 h 45 à 10 h 45 : enseignement avec l'enseignant titulaire 4 fois par semaines, dont 3 h de langue vivante ;
  - de 10 h 45 à 12 h 15 : temps périscolaire ;
  - ou de 13 h 30 à 16 h 30 : enseignement avec l'enseignant titulaire 4 fois par semaines, dont 3 h de langue vivante.

L'objectif est d'augmenter le temps d'enseignement, et par conséquent d'exposer davantage les enfants à la langue française. L'organisation permet aussi d'égaliser les temps d'enseignements entre le matin et l'après-midi, d'harmoniser les emplois du temps tout en priorisant le face à face entre l'enseignant et les élèves.

La nouvelle organisation du temps scolaire retenue pour les classes élémentaires diffère quelque peu de l'actuelle. Toujours selon une alternance matin / après-midi chaque semaine pour les cycles 2 et 3 :

- de 7 h 45 à 11 h 15 : enseignement avec l'enseignant titulaire 4 fois par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi), plus 4 fois 45 mn de langue vivante ;

- de 11 h 15 à 12 h 15 : temps périscolaire ;
- de 13 h à 16 h 30 : enseignement avec l'enseignant titulaire 4 fois par semaine (lundi, mardi, mercredi et jeudi), dont 45 mn de langue vivante l'après-midi.

En résumé, et quel que soit le cycle, les élèves ou parents bénéficieront par semaine :

- de 11 h d'enseignement avec le professeur titulaire ;
- de 3 h de langue vivante par des enseignants dédiés ;
- de 2 h d'éducation physique et sportive et artistique grâce à des intervenants périscolaires, en français ;
- de la mise en place du Padlet culturel ainsi que de la plateforme TOUTEMONANNEE (pour les absents et les devoirs), d'une heure de Visioconférence via Zoom (pour les parents ou pour les élèves en difficultés), et du dispositif plus de maîtres que de classes, la priorité étant donnée au cycle 2 toutefois.

### Accompagnement personnalisé en classe de lycée :

Cet accompagnement personnalisé sera centré sur des groupes d'élèves en particulier et selon leurs besoins. Il est constitué de 2 h par semaine et par élève.

- En seconde, on se basera sur les résultats des tests de positionnement effectués dans les jours suivants la rentrée des élèves. Ces deux heures cibleront les mathématiques et le français.
- En classe de Première une heure sera au moins dédiée au français, l'autre heure reste à définir mais elle sera vraisemblablement partagée entre les enseignements de spécialité.
- En classe de Terminale les deux heures seront dédiées aux enseignements de spécialité, ainsi qu'une préparation à l'orientation.

### Situation sur la COVID-19 :

Celle-ci évolue favorablement. Depuis le 11 janvier et au 9 février 2021, les chiffres sont les suivants :

|            | Situation au 9 février                | Nombre de cas depuis le 11 janvier    |
|------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Élèves     | 2 cas positifs (0,4 % des effectifs)  | 15 cas positifs (3 % des effectifs)   |
|            | 4 cas probables (0,8 % des effectifs) | 21 cas probables (4 % des effectifs)  |
|            | 15 cas contacts (3 % des effectifs)   | 73 cas contacts (15 % des effectifs)  |
| Personnels | 1 cas positif (1 % des effectifs)     | 3 cas positifs (3 % des effectifs)    |
|            | 2 cas probables (2 % des effectifs)   | 14 cas probables (16 % des effectifs) |
|            | 1 cas contact (1 % des effectifs)     | 8 cas contacts (9 % des effectifs)    |

Les délégués élèves ainsi que toutes les catégories de personnels ont été formés aux gestes barrières. L'école appelle systématiquement les familles en cas de symptômes observés dans l'établissement. Il est prévu l'achat de tables de repas pour les plus petits afin de respecter la distanciation physique. De plus, des masques en tissus conformes seront proposés à l'achat pour les familles qui le souhaitent ; il est rappelé que les masques avec valves sont interdits. Enfin des masques inclusifs ont été commandés pour les enseignants et une communication plus précise à destination des familles sera mise en place.

Même et plus encore durant l'enseignement à distance (EAD), on rappelle l'importance des gestes barrières.

#### **Situation sur l'enseignement à distance :**

L'expérience acquise des élèves au cours du mois de septembre 2020 (et même avant) a permis un démarrage très rapide de cet enseignement, avec un équilibre entre le temps synchrone / asynchrone et le travail personnel des élèves. Les évaluations données durant cette période sont adaptées.

Ont été massivement utilisés les canaux de communication interne : PRONOTE et TOUTEMONANNEE, ainsi que Zoom pour les échanges avec les professeurs.

Très peu d'absences chez les élèves sont notées : 2 % dans le 1<sup>er</sup> degré, 5,5 % dans le 2<sup>nd</sup> degré (avec moins de 2 % chez les lycéens).

Cependant des absences sont récurrentes en PS et en MS (54 % et 79 % de présents respectivement). Il convient de rester attentif à la situation des élèves non francophones dans les petites classes ainsi qu'à l'autonomie de ceux-ci.

Toutefois l'ensemble des personnes présentes ce soir s'accorde sur le fait que l'EAD ne remplacera jamais un enseignant « en direct ».

#### **Questions diverses :**

**Mme S. DUVAIL** demande des précisions au sujet de la fermeture de l'école qui a eu lieu le 8 février 2021 ; quid de l'autorisation d'ouverture qui était accordée à l'école française ? L'école va-t-elle à présent suivre le calendrier public imposé par les autorités ?

**Réponse de M. D. DESSENS** : l'école avait jusqu'à présent une autorisation nominative d'ouverture. Cette autorisation est devenue caduque lorsque le décret englobant l'ensemble des écoles est paru. Pour l'instant et conformément à la décision présidentielle l'école reste fermée et l'enseignement à distance doit perdurer ; seul un décret gouvernemental pourrait autoriser la réouverture.

**Mme I. PEREIRA** remarque que l'internet à l'école est un point très problématique, pour les professeurs qui viennent utiliser le wifi.

**Réponse de M. D. DESSENS** : des cartes prépayées sont données aux personnels et aux ATSEM afin de pallier ce problème.

**Mme B. TORBAL** signale que lors de l'EAD les parents sont présents et que les enfants réussissent tant bien que mal à prendre la main sur ce mode d'enseignement.

**Mme I. PEREIRA** remarque qu'en MS il y a trop d'enfants dans la salle et suggère de diviser par deux l'effectif.

**Mme N. CHABERT** revient sur les difficultés de connexion à internet au sein de l'école. Le coût d'une heure de Zoom revient à 200 MTN et un remboursement de la part de l'école pour ces heures passées à domicile est à envisager ; l'avantage d'être à domicile étant qu'on n'a pas de coupure dans la connexion. Enfin l'école pourrait à tout le moins verser un forfait de 1 000 MTN pour ces personnels utilisant leur propre connexion.

**Mme B. TORBAL** renchérit en indiquant qu'à l'école maternelle la connexion ne fonctionne pas.

**Réponse de M. D. DESSENS** propose encore une fois de renouveler les cartes prépayées, disponibles à volonté auprès de Fernanda. Il revient aussi sur l'aspect désagréable de Zoom : la coupure de la réunion au bout de 40 minutes affectant certains personnels. Il avait été évoqué la gratuité complète avec la société mais celle-ci traîne manifestement des pieds pour respecter ses engagements.

À propos de M. et Mme PLUMEJEAU, les autorisations de travail n'ont pas encore abouties, l'autorisation finale est encore attendue. Aussi l'enseignement à distance et en coopération avec Mme D. ABREU continue. Mme PLUMEJEAU, prévue sur les MS et les PS se recentrera sur ces derniers.

**Mme S. DUVAIL** demande si M. PLUMEJEAU est toujours le professeur principal des 3<sup>e</sup>.

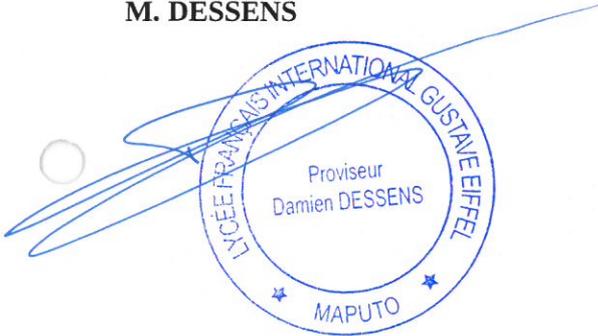
**Réponse de M. D. DESSENS** répond par l'affirmative, ajoutant que M. CASSARD assure la vie de classe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

**Le Président**  
**M. DESSENS**

**Le secrétaire**  
**M. BERRUYER**

**La co-secrétaire**  
**Mme DUVAIL**



A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to the name M. Berruyer.

